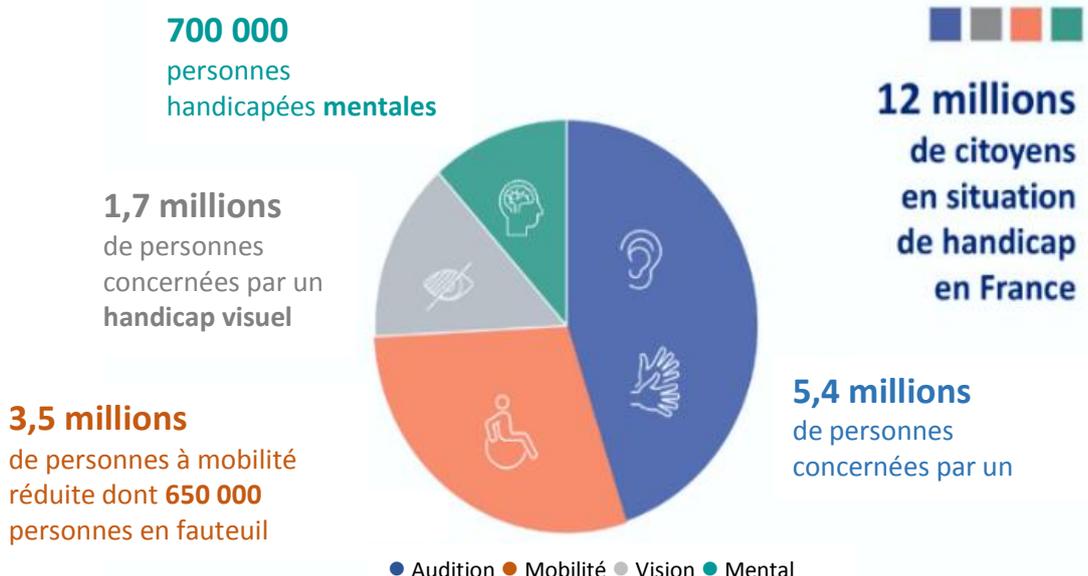




Journée internationale des personnes handicapées
3 DÉCEMBRE

Définition et quelques chiffres

Définition : Le handicap est défini par l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.



Quels avantages pour le salarié

Vie professionnelle

- Possibilité d'aménagement du poste de travail
- Matériel spécifique
- Aménagements horaires
- Financements (par exemple : formations)
- Prise en charge spécifique par le CAP emploi
- Bilans de compétence
- Formations

Vie personnelle

- Aménagement du domicile
- Carte de stationnement, d'invalidité et priorité
- Financement d'appareillage auditif

Le s'engage et vous accompagne :

Dans le but de préserver un lien dans le monde du travail pour les personnes en situation de handicap le SMIN propose cette année et pour la deuxième année consécutive un Job Dating le :

Mardi 23 janvier 2024 - De 9h00 à 12h00

Au Parc Inovia

❖ Une journée dédiée à la **recherche d'emploi** avec les partenaires de la région :



❖ Des entretiens d'une durée de 7 min pour vous présenter à l'entreprise de votre choix.

❖ Une **aide et une écoute** par l'équipe de SMIN qui vous oriente vers la meilleure entreprise présente.

❖ Une possibilité de reprendre le contact avec le monde du travail.

❖ Un suivi adapté à votre handicap grâce à Cap emploi qui peut vous proposer des **formations** et/ou une étude du poste de travail.